

Séance du lundi 7 juillet 2014

Convocation du Conseil Municipal le 27 juin 2014 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Patrick EDOUARD, Thierry PERRIGNON, Chantal FAUVIOT, Philippe BERTIN, Joël MACHAVOINE, François BOURGUIGNON, Nicole HERVIER, Franck GONTHIER, Annabelle ALVES DOS SANTOS.

Absent : Arnaud PONCHON

Joël MACHAVOINE est élu secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT secrétaires assistaient également à la réunion.

Le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DELIBERATION N° 36/2014

Monsieur le Maire et Monsieur BOURGUIGNON ont reçu les présidents d'association à l'exception de Hissez-Haut. Le C3V ne sollicite pas de subvention cette année.

Il est proposé l'attribution des subventions comme suit :

Centre de Première Intervention de Senan	250 €
Eveil Musical	300 €
Club de Pétanque	500 €
Club de Foot	500 €
Les Créatives	300 €
Sauvons notre Lavoir	150 €
ACCA chasse	500 € (subvention exceptionnelle)
Comité des Fêtes	450 €
Hissez-Haut	250 €

Il est précisé que ces subventions ne seront pas forcément reconduites à l'avenir et qu'elles dépendent des activités et besoins des associations.

Le club de foot souhaite installer des filets, obligatoires pour les compétitions.

Le club de pétanque veut étendre sa zone d'influence, créer un centre de formation, organiser trois tournois dans l'année. Senan Pétanque est le 3^e club de l'Yonne.

Madame Aurélie MARTIN, professeur de piano, souhaite, pour l'année prochaine, produire un concert à la salle polyvalente. Elle sollicitera une subvention de 400 € environ en 2015.

Concernant le repas des aînés organisé par le CCAS le 7 décembre prochain, Monsieur le Maire a rencontré l'artiste Christelle LOURY qui chante Edith PIAF. Il fait part au conseil municipal de la qualité de sa prestation et propose cette animation lors du repas de fin d'année. Le coût de la prestation est de 1296 €. Compte-tenu du coût important, la commune et le CCAS pourrait se partager cette somme. Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 600 € au profit du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations et la subvention exceptionnelle de 600 € au CCAS de SENAN.

TRAVAUX DIVERS

De nombreux travaux d'entretien et de sécurité ont été effectués par les employés communaux et l'entreprise de signalisation de Jean-Christophe LEDUC.

En effet, des potelets ont été retirés devant les commerçants qui se réjouissent d'avoir retrouvé quelques clients perdus.

Des passages pour piétons Rue de Paris ont été créés.

Des places de stationnement ont été matérialisées ou supprimées sur la Place de la Liberté. Des anneaux de puits seront installés afin de faciliter la sortie de la Place.

L'abribus et WC de la Place ont été repeints.

Des haies dépassant sur le domaine public ont été taillées.

Un tracé au sol de la sortie des pompiers sera réalisé pour permettre l'accès au local pompier.

DEMANDES DE DEVIS

Le raccordement au tout à l'égout de l'ancienne école et le changement des WC de l'école seront réalisés pendant les vacances d'été. Le coût du raccordement est de 2300 € TTC. L'entreprise JLB TP de Senan exécutera ces travaux. La fosse sceptique sera vidangée par les employés communaux puis remplie de sable.

La partie plomberie (cuvettes et gouttières) n'est pas encore chiffrée. Des entreprises ont été sollicitées.

Nous sommes en attente de devis pour les trottoirs Rue de Paris et Route de Joigny (1,40 m sur un côté de la voie).

La création d'une route parallèle à la rue des Autels est en réflexion.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Le problème de la voirie du lotissement de la Fosse aux Loups est en cours d'étude chez maître DROUET, notaire à Joigny (Yonne).

La mairie souhaiterait acheter les terrains près du stade ; le notaire va tenter de contacter les nombreux propriétaires.

Un courrier a été adressé à l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie pour connaître les subventions qui pourraient être accordées pour la réalisation de la dernière tranche d'assainissement au réseau collectif.

AIDES FINANCIERES : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DELIBERATION N° 37/2014

Une aide du Conseil Général de l'Yonne au titre des amendes de police peut soutenir la réalisation de la pose de trottoirs route de Paris et rue de Joigny.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de solliciter cette subvention auprès du Conseil Général de l'Yonne.

RYTHMES SCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE LE MERCREDI MIDI

Intervention de Monsieur David ANSEL :

Deux questionnaires ont été distribués aux parents d'élèves concernant les nouvelles activités périscolaires (NAP) et la restauration scolaire du mercredi midi. Sur 67 enfants inscrits à la rentrée 2014, les parents de 51 sont intéressés par les NAP et ceux de 30 enfants sont intéressés par la cantine le mercredi.

Les NAP auront lieu les lundis et les jeudis de 15 heures à 16 heures 30. La dérogation a été acceptée par la direction des services académiques.

Concernant le personnel nécessaire à la mise en place des NAP, deux animatrices du Centre de Loisirs Les Petits Polissons seront employées. Il faudra sans doute également recruter une troisième animatrice compte tenu du nombre d'enfants.

Le service de restauration scolaire sera proposé et mis en place avec nos cantinières le mercredi midi.

Les fiches d'inscription sont à rendre pour fin juillet pour les NAP et fin août pour la cantine.

Des devis ont été demandés pour le transport en car des enfants pour les NAP et pour la piscine.

Monsieur BOURGUIGNON se réjouit que ces services soient proposés, cela est rare dans les petites communes.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION D'UNE MAISON DE SANTE » DELIBERATION N° 38/2014

Lors de sa réunion du 27 juin 2014, le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, une modification des statuts de la communauté de communes afin d'introduire une nouvelle compétence « création et gestion d'une maison de santé ».

Les médecins du canton sont désormais prêts pour une telle création qui permettrait d'attirer de jeunes médecins lorsque qu'ils prendront leur retraite. Les jeunes professionnels ne souhaitent plus, en effet, exercer la médecine comme leurs aînés ; ils ont besoin d'échanges professionnels et d'organisation de leur temps de travail. Une maison de santé constitue donc une réponse adaptée aux besoins de la population.

Il est donc proposé d'approuver le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes et de lui transférer la compétence « création et gestion d'une maison de santé. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes et demande à Monsieur le Préfet de l'Yonne de procéder, par arrêté, à la modification des statuts de la communauté en application de l'article L.5211-20 du CGCT.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- La gestion des déchets par la communauté de communes de l'Aillantais pourrait être assurée en partie en régie et non plus par le prestataire privé actuel. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire.

- La sous-commission embellissement de la commission environnement s'est réunie ; Monsieur PERRIGNON fait part au conseil municipal du souhait de ses membres de clôturer le square. Des devis seront demandés.

- Monsieur GONTHIER a pris contact avec l'AFPA afin de réaliser des panneaux d'information publicitaire avec les jeunes en insertion.

- Monsieur BOURGUIGNON annonce la sortie du premier Echo de Senan dans sa nouvelle version avant le 14 juillet. Ce sera un format A4 recto-verso. Ce bulletin paraîtra tous les trimestres. Il sera distribué par les conseillers municipaux. Monsieur BOURGUIGNON remercie Monsieur Fred DUBOS pour son travail de mise en page et Emilie LAFORGE pour l'impression des échos.

- Monsieur BOUGUIGNON rappelle que la cérémonie du 14 juillet aura lieu, comme tous les ans, devant l'arbre de la Place de la Liberté. Pour l'année prochaine, une cérémonie un peu plus étoffée sera organisée.

- Monsieur le Maire a visité le logement situé au-dessus de l'école qui sera libéré à la fin du mois. Il a constaté que l'électricité n'était absolument plus aux normes et les fenêtres, comme celles de l'école, en très mauvais état. Il faut aussi repeindre l'appartement. Des devis seront demandés aux entreprises avant de chiffrer le coût de la restauration de l'appartement.

- Monsieur EDOUARD souhaite que soit fixée rapidement une réunion de la commission travaux.

- Monsieur CASSINA fait un bref résumé de sa visite avec le syndicat des eaux de Puisaye Forterre (auquel la commune a adhéré) sur les sites de forage et de captage de Fontenoy, Leugny, Dracy et Parly. Cette visite était rassurante car d'ici quelques années, la commune de Senan devrait être raccordée au captage de Parly dont l'eau est d'excellente qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.